

1. Bourses d'excellence du CIRRELT

Ces bourses sont attribuées à des étudiant(e)s membres du CIRRELT qui se distinguent par leur dossier académique, leurs habiletés et aptitudes à la recherche, les thématiques de leurs travaux et leur implication dans le milieu. Les catégories de bourses offertes sont les suivantes :

- **Bourses d'excellence à la maîtrise**

D'un montant variant entre 3 000 \$ et 3 500 \$, ces bourses sont attribuées à des étudiant(e)s inscrit(e)s à un programme de maîtrise de recherche au moment de la date limite du concours.

- **Bourses d'excellence d'accueil au doctorat**

D'un montant variant entre 3 500 \$ et 5 000 \$, ces bourses sont attribuées à des étudiant(e)s inscrit(e)s à un programme de doctorat et qui, au moment de la date limite du concours, n'ont pas encore complété l'examen de synthèse de doctorat ou son équivalent.

- **Bourses d'excellence de rédaction au doctorat**

D'un montant variant entre 5 000 \$ et 7 500 \$, ces bourses sont attribuées à des étudiant(e)s inscrit(e)s à un programme de doctorat et qui ont complété avec succès l'examen de synthèse de doctorat ou son équivalent.

2. Bourses de coopération

Ces bourses d'un montant variant entre 2 000 \$ et 2 500 \$ sont attribuées à des étudiant(e)s inscrit(e)s dans un programme de maîtrise de recherche ou de doctorat, dont les travaux sont dirigés par deux membres régulier(-ière)s du CIRRELT provenant d'institutions localisées dans deux régions différentes du Québec.

3. Bourse Michael-Florian

Cette bourse d'un montant de 5 000 \$ est attribuée à un(e) étudiant(e) au doctorat qui se distingue autant par l'excellence de son dossier que par ses réalisations en recherche et dont le sujet de thèse est dans le domaine de la recherche opérationnelle appliquée à la planification des transports de personnes ou de marchandises.

4. Bourse Gervaise Cimon

Cette bourse d'un montant de 1 000 \$ est attribuée à un(e) étudiant(e) inscrit(e) dans un programme de maîtrise de recherche ou de doctorat, dont le sujet de mémoire ou de thèse porte sur l'utilisation de la science des réseaux pour résoudre des enjeux liés à la santé durable ou au développement international.

5 Bourse Johanne Dubois et André Laperrière

Cette bourse d'un montant de 1 000 \$ est attribuée à un(e) étudiant(e) inscrit(e) dans un programme de maîtrise de recherche ou de doctorat et qui s'est particulièrement distingué(e) par ses actions et son implication dans la société et ses activités parascolaires.

Notez que ce concours de bourses s'inscrit dans la politique du CIRRELT en matière d'ÉDI.

SOUSSION ET CONSTITUTION DES DOSSIERS

Pour soumettre sa candidature, l'étudiant(e) doit :

1. Préparer un dossier de candidature avec tous les documents requis en un seul document PDF, selon l'ordre suivant :
 - Le formulaire du concours de bourses dûment complété (télécharger le formulaire en ([français](#)) ([anglais](#)));
 - La lettre de l'étudiant(e) indiquant la motivation pour les travaux, les aptitudes à la recherche acquises et en développement, l'implication dans le milieu ainsi que tout défi ou situation rencontré ayant eu des effets sur la recherche réalisée (**maximum: 1 page**);
 - La lettre signée du ou de la directeur(-trice) indiquant la catégorie de bourse postulée, le sujet de la recherche, sa complexité et sa portée, l'état d'avancement des travaux et une présentation de l'étudiant(e) incluant ses habiletés à la recherche et ses mérites;
 - Un curriculum vitae de l'étudiant(e) à jour;
 - Les relevés des résultats académiques du 1^{er}, 2^e et 3^e cycle;
 - Une preuve d'inscription pour l'automne 2026.
2. Envoyer le dossier complet à info@cirrelt.ca.

ÉVALUATION DES DOSSIERS

Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

1. La qualité du dossier académique, les aptitudes à la recherche et le rayonnement de l'étudiant(e);
2. La recherche menée et sa portée;
3. Les lettres de l'étudiant(e) et du (de la) directeur(-trice) de recherche.

REMARQUES IMPORTANTES

- Un(e) étudiant(e) membre du CIRRELT est une personne dont les recherches sont dirigées par au moins un(e) membre régulier(-ière) du CIRRELT.
- Les étudiant(e)s qui reçoivent 32 000 \$ ou plus en bourses ne sont pas admissibles.
- Tout(e) directeur(-trice) ne peut appuyer qu'une seule candidature par catégorie de bourse.
- Le/la directeur(-trice) qui appuie une candidature doit accepter de faire partie du comité d'évaluation ou trouver un membre remplaçant approprié.
- Tout(e) étudiant(e) ne peut bénéficier d'une bourse qu'une seule fois par catégorie.
- Tout dossier incomplet présenté sera automatiquement refusé.

Date limite pour soumettre votre dossier : 13 novembre 2026 à midi

Pour toute question, veuillez écrire à : info@cirrelt.ca